



District de l'Hérault de Football

COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 09/02/2026

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat - MM. Michel Blanc - Ancil Chapin - Bruno Szukics - Patrick Ruiz - Dominique Cazasnoves**

Excusés : **MM Michel La Bella - José Garcia - Benjamin André - Alain Dellong**

Participent à la réunion : **Mme Véronique ABBAL – MM. Morgan Billaut - Frédéric GROS**

Le procès-verbal de la réunion du 12/01//2026 a été approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TIS 34

Le fonctionnement de la commission :

- *Compréhension des modalités de règlement des indemnités*

Nous recevons par l'intermédiaire de M. Frédéric Gros la réponse du service comptabilité Ligue Football Occitanie (L.F.O.) en ce qui concerne la répartition des remboursements pour les contrôleurs héraultais. Notre Vice-président délégué s'est intéressé aux difficultés de compréhension dont nous avons fait part aux deux institutions quant aux réceptions par les contrôleurs des terrains et installations sportives alors que les mêmes qui sont délégués s'y retrouvent plus facilement.

Il nous a donc transmis un relevé récapitulant les indemnités attribuées à chacun des contrôleurs. Nous avons également précisé que la répartition L.F.O. des remboursements par installation, District ou Ligue n'était pas envisageable pour les contrôleurs, ceux-ci ne disposant pas des informations détenues par les commissions des compétitions jeunes et seniors.

Une nouvelle procédure est acceptée pour essai avec notre référent administratif des terrains et des installations sportives. Les rapports de visites seront envoyés après vérification et archivage du Président à la L.F.O. et copie à ce référent.

Le 2^{ème} dossier de remboursement des déclarations comptables sera transmis à notre référent pour un transfert au service comptabilité de l'institution concernée Ligue ou District (Notre président sera en copie de ces envois) pour convenir à la notification L.F.O. de répartition.

- *Les reportages photos*

La séance de pratique avec les ordinateurs du District, disponibles ce jour-là, est reprise.

Des exemples de rapports à améliorer sont chargés sur ceux-ci pour y être étudiés.

Il est important de veiller à l'envoi d'une copie, en se référant à la fiche descriptive qui permet la transmission du fichier modifiable. Cependant, à partir d'exemples reçus, des modifications de rapports sont apportées en contributions personnelles à partir de l'application Word. La demande de révision le mercredi 18-02-2026 à 14 h 00 au District est programmée pour les contrôleurs du secteur Montpellier.

- *Rappel d'envoi documents par tablette*

Une fiche papier est distribuée.

DOSSIERS A VALIDER EN CRTIS

Ces dossiers devraient être étudiés en réunion CRTIS le 12/01/26. Les dossiers de classement de CRTIS, sont automatiquement diffusés par l'application Stadium FFF en mails de classements préalables. Ci-dessous en marge des terrains le classement avant visite, puis celui proposé par la CRTIS :



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



• TERRAINS :

PAULHAN - Stade Des Laures - NNI 3419401

- Visite effectuée le 19/12/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, elle propose le classement de cette installation en **NIVEAU FOOT A8 SYN** jusqu'au 16/02/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

MAUREILHAN - Stade Municipal - NNI 341550101

- Visite effectuée le 10/04/2025 par la CDTIS,

- A.O.P. en date du 26/01/2022,

La Commission constate la non-conformité suivante : pas de buts, pas de poteaux de corner, terrain en configuration Rugby lors de la visite. Au regard des éléments, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T6 PN** jusqu'au 10/04/2035.

MONTADY - Stade Jacinte Trivaldo - NNI 341610201

- Visite effectuée le 20/01/2026 par la CDTIS,

La Commission précise que pour un classement T5 l'aire de jeu doit être au minimum de 100 x 60m (art. 3.2.1) (mesurée à 95 x 67m). Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevés à 2,35m et 2,30m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre. Au regard des éléments la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T6 PN** jusqu'au 16/02/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

• ECLAIRAGES :

BEZIERS - Plaine De Jeux De Montflourès 1 - NNI 340320501

La Mairie nous informe que cette installation n'a pas d'éclairage. (*C'est donc le terrain 100x65 m noté A ou 1 sur le plan transmis*). La Commission prend note.

BEZIERS - Stade De La Gayonne 3 - NNI 340320403

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/01/2026

Etude photométrique en date du 12/03/2025. La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 16/02/2030.

BASSAN - Stade Municipal - NNI 340250101

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/02/2026

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 16/02/2028.

FRONTIGNAN - Complexe Sportif Lucien Jean 3 - NNI 341080103

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/02/2026

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 16/02/2028.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



GIGNAC - Stade Guy Paulet - NNI 341140101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/03/2025. La Mairie nous informe qu'elle ne veut pas renouveler l'éclairage, Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).

La Commission prend note.

MONTPELLIER - Gymnase Mireille Bessières - NNI 341729906

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/04/2025

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU EFUTSAL 3** jusqu'au 15/04/2029.

MONTPELLIER - Stade Bernard Gasset - Mama Ouattara - NNI 341720407

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/01/2026

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E4** jusqu'au 16/02/2027.

- *Commission CRTIS / Visio du 16/02/2026*

Certaines communes ne répondent pas aux demandes de visites de contrôles à l'échéance de la date F.F.F. prévue et d'autres repoussent trop tardivement leur autorisation. Nous proposerons que la possibilité de « **retrait de classement provisoire** » soit instaurée pour en informer les Commissions de compétitions qui implantent les rencontres sur des terrains devenus factuellement hors classement.

- *Statistique financière demandée par la LFO*

Un tableau à compléter pour analyser nos fonctionnements est à remplir pour préparer le séminaire annuel de la F.F.F. Une aide est demandée au service comptabilité.

DOSSIERS A CONTROLER EN FEVRIER/MARS 2026

La nouvelle liste de la LFO ne nous est pas encore parvenue. Nous reconduisons la répartition précédente du relevé des installations signées par les mairies et donc à contrôler puis reprises sur le listing. Pour rappel, les visites pour les éclairages et installations sont classées par ordre d'urgence de dates et réparties pour chaque secteur de contrôleurs.

Sur la base administrative de données reçue de la CRTIS, la Commission révise les installations dont les visites ont été effectuées ou qui restent en attente.

Date de la prochaine réunion : lundi 9 mars 2026

Le Président,
Janick Barbusse

Le Secrétaire de séance,
Michel Blanc